

12 septembre 2005

Secrétaire du Bape  
Coordonnatrice du secrétariat,  
575 St-Amable, b.2,10  
Québec G1R 6A6

**218**    P  NP     **DM118**  
Projet de parachèvement de l'autoroute 30  
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman  
à Candiac et à Saint-Philippe  
Montérégie    6211-06-075

**Sujet : autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman**

Messieurs les commissaires,

Je m'oppose au tronçon Jean-Leman parce qu'il nous a été caché au BAPE de 2002.

Comment peut-on nous demander de nous prononcer sur le tronçon Jean Leman sans tenir compte du tracé sud pour lequel le gouvernement nous a refusé des audiences publiques?

Comment peut-on croire que nous sommes des citoyens dupes à ce point? Nous proposer un choix préférenciel en 2002 et aujourd'hui nous dire que le tronçon Jean Leman vise à éviter les bris de charge et d'assurer la sécurité, la continuité et la fluidité du transport, c'est inacceptable qu'on puisse avoir berné la population de la sorte en présentant des projets qui étaient incomplets, morcelés et dont les études restaient à venir, ce fut le cas pour le tracé sud en 2002.

En plus de ne pas respecter la loi qui protège les terres vous ne respectez pas les citoyens, payeurs de taxes. Où trouver 52 millions\$ pour le tronçon Jean Leman quand on nous dit que les coffres sont vides?

Nous n'avons pas besoin du tronçon Jean Leman parce qu'il y a un autre endroit sur la route 132 pour construire l'autoroute 30. Il ne reste que 5km pour terminer l'autoroute 30 sur la 132 et régler le problème de congestion des citoyens ainsi que celui des camionneurs et payer moins cher pour le projet au complet.

*Mario Larocque*